



12 JANVIER 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il est de la responsabilité du Ministre Clarinval et du gouvernement fédéral de protéger les parents d'enfants en situation de handicap d'une exclusion du chômage.

La Ligue des Familles, l'ASBL Aidants Proches et le SUSA Bruxelles appellent le gouvernement fédéral à faire preuve d'humanité. Du fait de leurs réalités familiales, de nombreuses personnes sont bien en peine de retrouver un emploi conciliable avec les besoins de présence aux côtés de leur enfant avant l'extinction de leurs droits aux allocations de chômage. Parmi elles, des parents d'enfants en situation de handicap, parfois sévère, risquent d'être jetés dans une précarité inacceptable. La plupart des personnes concernées risquent l'exclusion à partir de mars : il n'est pas trop tard pour agir.

En 2026, plus de 180.000 demandeurs d'emploi seront exclus de leurs droits aux allocations de chômage. Et pour les vagues prévues à partir de mars prochain, la parentalité a un impact sur les perspectives de retour à l'emploi de nombre d'entre eux. La réforme Clarinval remplace une durée de chômage individualisée pour chaque travailleur en recherche d'emploi par une limitation maximale linéaire, qui ne tient plus compte de nombreuses situations particulières, notamment familiales.

La réforme chômage a particulièrement oublié la situation des parents d'enfants souffrant d'un handicap physique et/ou mental, parfois sévère, nécessitant une présence fréquente ou constante du papa ou de la maman. Ces enfants nécessitent de nombreuses démarches administratives, des rendez-vous et déplacements vers les spécialistes, et parfois d'interrompre sa journée en urgence pour aller les rechercher à l'école ou dans la structure d'accueil. Ces exigences font du retour à un emploi stable à temps plein ou même partiel un parcours du combattant, dans lequel peu d'employeurs accorderont la priorité à un parent nécessitant autant de souplesse pourtant bien compréhensible. Chaque situation est spécifique. La capacité des parents de travailler, à quelle intensité et selon quelles modalités, dépendra à chaque fois de la situation de l'enfant et de la capacité à trouver un employeur acceptant leur disponibilité particulière à l'emploi. Dans tous les cas, la logique et le bon sens veulent que le fédéral assure le maintien de ces personnes dans leurs droits à la sécurité sociale.

Tous les parents concernés par ces exclusions ont cotisé durant des années pour ouvrir leur droit au chômage. Et jusqu'à présent, ils pouvaient souvent compter sur la compréhension de l'ONEm, au vu de leur situation familiale très particulière. Cela ne pourra désormais plus être le cas, puisque la loi impose de les exclure sans dialogue préalable. Lorsqu'ils vivent avec un conjoint qui travaille, la plupart n'auront même pas accès au Revenu d'Intégration sociale (RIS), plongeant alors souvent l'ensemble de la famille dans une grande précarité. Lorsqu'ils élèvent seuls leur enfant, le CPAS recalculera leur RIS en fonction d'une enquête sociale, en comprimant leurs revenus déjà largement situés sous le seuil de pauvreté.

Dans tous les cas, ces parents sont exposés à davantage de contrôles administratifs encore, alors qu'ils croulent déjà sous les démarches. Dans une réaction publique, le Ministre Clarinval (MR) a renvoyé la balle aux Régions, estimant ne pas être ministre en charge du handicap. Mais la réglementation chômage est bel et bien sous sa responsabilité et celle du gouvernement fédéral. Et l'accord de gouvernement fédéral parle de prévoir une meilleure prise en compte de la situation des aidants-proches dans le droit du travail et la sécurité sociale, matières sous responsabilité... du Ministre de l'Emploi. Manuel Murillo, directeur du SUSA Bruxelles : « *Les parents ont besoin de solutions, pas de ping-pong institutionnel et aujourd'hui, il n'existe pas de dispositif adapté pour eux* ». Merlin Gevers, chargé d'études à la Ligue des familles : « *Les dispositifs régionaux de soutien aux familles en situations de handicap sont insuffisants. Mais ici c'est autre chose : il s'agit des revenus minimum des aidants proches et de leurs difficultés à retrouver facilement un emploi dans les délais impartis. Pas des aides « handicap » qui viennent en complément à ces revenus minimum* ». Maxime Delaite, directeur d'Aidants Proches : « *La plupart des exclusions sont prévues en mars, c'est-à-dire demain. Nous appelons à maintenir ces parents dans la sécurité sociale à laquelle ils ont cotisé, le temps de trouver le système le plus juste et le plus adéquat.* »

Un courrier en ce sens part ce mardi à destination des vice-Premiers ministres de l'équipe De Wever. La Ligue des Familles, l'ASBL Aidants Proches et le SUSA Bruxelles y appellent le gouvernement fédéral à prendre en compte les réalités familiales, en particulier des parents d'enfants en situation de handicap et à agir rapidement. « *Il est encore possible de le faire d'ici au 1er mars, la plupart des parents concernés risquent une exclusion à cette date. La réforme a oublié les réalités familiales : ne poussons pas des familles qui cumulent déjà les difficultés tout au fond du trou !* », clament les 3 associations.

Au printemps passé, une enquête menée par l'institut Dedicated avait montré qu'une majorité claire de parents du Nord et du Sud du pays refusaient les exclusions du chômage face à des situations familiales concrètes. Ainsi, à l'affirmation « Les parents d'enfants en situation de handicap ne devraient pas être exclus du chômage », 67% des parents montraient clairement leur accord, et seuls 10% marquaient leur désaccord (23% ne se positionnaient pas).

L'accord de majorité du gouvernement fédéral stipule : « Les aidants-proches jouent un rôle très important. Il faut mieux les soutenir et renforcer leur statut et leurs droits ». « *Manifestement, ce n'est pas ce chemin qu'a pris la réforme du chômage jusqu'à présent* », regrettent les associations. « *Mais il est encore temps d'agir d'ici au 1er mars pour éviter de jeter dans une précarité indigne celles et ceux qui se battent au quotidien avec une force et un courage qui forcent l'admiration pour offrir à leur enfant une vie empreinte dénormément d'amour.* »